

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

Publié le 05/10/23

Mis en ligne le 05/10/23

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

**Nombre de membres en exercice** : 54

**Nombre de membres présents** : 35

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 14

**Nombre de membres excusés** : 5

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 49

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**CONVENTIONS POUR SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE POUR LA SECURISATION ENTRE LES CAPTAGES PIERRES CIVIERES ET MAUPUY**

**Rapporteur** : M. JACQUES VELGHE

L'Agglomération souhaite réaliser une interconnexion par l'installation d'un réseau sur le trop plein du captage des Pierres Civières de la commune de Saint Sulpice le Guérétois, en reliant le captage du Maupuy sur la commune de Saint Leger le Guérétois. Cette opération permettrait de collecter le trop plein d'eau pour le redistribuer sur la Ville de Guéret.

L'interconnexion sera réalisée grâce à une conduite PEHD DN63, sur une longueur de 695ml, à savoir 315 ml sur la commune de Saint Léger le Guérétois et 380 ml sur la commune de Saint Sulpice le Guérétois, via des terrains communaux et sectionnaires (cf. détail dans les conventions).

Des conventions pour servitude de passage sont donc proposées.

Par ces conventions, les communes s'engagent à autoriser l'accès aux parcelles pour la mise en place de la conduite, mais également pour l'exploitation du réseau (surveillance, entretien et réparation éventuelle).

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération s'engage à verser une indemnisation forfaitaire de 150 € HT par an et par commune.

Ces conventions sont établies pour la durée de la canalisation, ou de celle qui pourrait lui être substituée, place pour place.

La présente convention est prévue pour 30 ans.

Lesdites conventions, ainsi que le plan de projet, sont annexés à cette note.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver le montant d'indemnisation.
- De prendre acte, et d'approuver ces conventions.
- D'autoriser M. le Président à signer les conventions, ainsi que toutes les pièces consécutives à leur exécution.

Les imputations budgétaires étant les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
40010	Fonctionnement	011	6137	019	Servitude de passage – Sécurisation AEP Maupuy	150 € HT
40010	Fonctionnement	011	6137	021	Servitude de passage – Sécurisation AEP Maupuy	150 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

